SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : Immeuble Mabrouka 4émé étage n° 1 angle
Rue 8000 et 11 avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire Du 22/04/2008

Première Résolution : ***Approbation des états financiers***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31.12.2007 tels que présentés conformément aux normes comptables en vigueur, les conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi que le rapport d'activité.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : ***Approbation des conventions conclues***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des conventions conclues avec le dépositaire (Banque de l'Habitat) et le gestionnaire (SIFIB BH) et qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales, approuves ces dites conventions
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : ***Quitus aux administrateurs***

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2007.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : ***Affectation des résultats***

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2007 comme suit:

Résultat distribuable exercice 2006 :	3.166.658,643
Reliquat disponible exercice antérieur :	48,933
Total des sommes distribuables:	**3.166.658,643**
Report à nouveau créditeur pour solde:	642,774

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **4,386** dinars par action.
La mise en paiement de ces dividendes sera effectuée auprès des guichets de la Banque de l'Habitat à partir du lundi 28 avril 2008
Les actionnaires ont la possibilité de réinvestir le dividende en action SICAV BH OBLIGATAIRE
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution : ***Jetons de présence***

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2007 à 300 dinars par présence brut pour net et par administrateur.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution : ***Pouvoirs pour formalités***

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.